

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

zonage et emplacements réservés

VU POUR ETRE ANNEXE A
LA DELIBERATION DU 06/10/92
APPROUVANT LE P.O.S.

MIS EN REVISION LE 21-10-88	ENQ DU 01 JUIN AU 01 JUL. 1992
PROJET ARRETE LE 08-12-91	APPROUVE LE 06 NOVEMBRE 1992
MODIFICATIONS	MISES A JOUR

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DES ALPES-MARITIMES	
SERVICE AMENAGEMENT ET URBANISME	ECHELLE 1/2500

- limite de zone
- zones urbaines**
- UA vieux village, zone continue
- UB zone discontinue de forte densité
- zones naturelles**
- NA zone d'urbanisation future
- NB zone de campagne
- NC zone agricole
- ND zone de protection de la nature

- emplacements réservés**
- ① équipement public - numéro d'opération
- ② création de voie | numéro d'opération
largeur de plateforme envisagée
- ③ élargissement de voie | n° d'opération
largeur de plateforme envisagée
- ④ aménagement de carrefour n° d'opération
- ⑤ espace boisé classé
- ⑥ zone de risques naturels de catégorie 1
- ⑦ marge de reculement

